



Welcome

Social Dialogue in Transition

Platform for Coal Regions in Transition

#CoalRegionsEU

Energy

Breakout Session on "Social Dialogue"

Cooperation between the State of Brandenburg and the social partners
in the forthcoming structural funding and industrial development of
Lusatia

Coal Regions in Transition - 6th Working Group
16.10.2019, Brussels

Dr. Ralf Bartels
Industriegewerkschaft Bergbau, Chemie, Energie

Dr. Klaus-Peter Heinrich
Ministerium für Wirtschaft und Energie des Landes Brandenburg

COMPREHENSIVE COMMISSION ASSIGNMENT!

Assignment: Develop an action programme:

1. Create a **concrete perspective for new, viable jobs in the coal mining districts** (federal, state and local governments, businesses).
2. Develop a **mix of tools** (economic development, structural change, social compatibility, social cohesion and climate protection) and perspectives for viable energy regions in the context of the energy turnaround.
3. **Necessary investments in the regions** and industries **affected by the structural change** (use federal and EU subsidies in an effective and targeted way, prioritising the affected regions; shored up by structural change funds made available by the federal government).

COMPREHENSIVE COMMISSION ASSIGNMENT!

4. **Measures to ensure that the climate target for the energy sector for 2030 will be reliably achieved**, including comprehensive impact assessment.
 - The 2017 Climate Protection Plan envisages a reduction of emissions by the energy industry to 61-62 per cent of 1990 levels by 2030.
 - For coal-fired generation, the commission is to recommend suitable measures to achieve this target, which are intended to be included in the Action Programme 2030, for implementation of the Climate Protection Plan.
5. **Plan to phase out coal-fired generation**, including a final date and the requisite, concomitant legal, economic, social, renaturalisation, and structural policy measures.
6. **Measures by the energy industry designed to close the gap towards the national 40% reduction target for 2020** as far as possible. The federal government will publish an up-to-date estimate on the depth of the gap in the context of its 2017 Climate Protection Report.

THE COMMISSION – 28 MEMBERS ELIGIBLE TO VOTE

The Final Report was adopted with 27 votes in favour and one vote against.

Chairs

- Matthias Platzeck
- Ronald Pofalla
- **Prof. Dr. Barbara Praetorius**
- Stanislaw Tillich

Members

- Prof. Dr. h.c. Jutta Allmendinger
(exited)
 - **Antje Grothus**
 - Gerda Hasselfeldt
 - Christine Herntier
 - **Martin Kaiser**
 - Steffen Kampeter
 - Stefan Kapferer
 - Prof. Dieter Kempf
 - **Stefan Körzell (DGB)**
 - Michael Kreuzberg
 - **Dr. Felix Matthes**
 - Claudia Nemat
 - **Prof. Dr. Kai Niebert**
 - Prof. Dr. Annekatrien Niebuhr
 - **Reiner Priggen**
 - Katherina Reiche
 - Gunda Röstel
 - **Andreas Scheidt (Ver.di)**
 - **Prof. Dr. Hans Joachim Schellnhuber**
 - Christiane Schönefeld
 - Dr. Eric Schweitzer
 - **Michael Vassiliadis (IG BCE)**
 - Prof. Dr. Ralf Wehrspohn
 - **Hubert Weiger**
 - **Hannelore Wodtke**
- **Green: Representatives of environmental organisations**
 - **Red: Union representatives**

„Strukturstärkungsgesetz/Structure Strengthening Act of the Federal Government” of 28 August 2019 Support for structural change in coal regions up to 2038 with up to 40 billion euros

It is based on the Commission's recommendations "Growth, Structural Change and Employment.

The aim is to provide coal regions with new opportunities for a sustainable economy with high quality employment as they phase-out coal.

For particularly significant investments, the lignite associations will receive financial aid of up to 14 billion euros from the Federal Government until 2038 for business-related infrastructure, local public transport, broadband and mobility infrastructure or environmental protection and landscape conservation.

Expansion of the infrastructure for rail and road transport as well as the establishment and strengthening of numerous research facilities.

The Federal Government will expand its funding programme and take measures to underestimate energy policy.

By 2028, up to 5,000 jobs are to be safeguarded or created by the settlement of federal institutions.



The future of Lusatia

Safeguarding and creating jobs
together with our social partners

Strengthening the industrial cores of the country

Improvement of infrastructure

Targeted promotion of research and development – “Real Laboratories”

The state can accompany and promote job creation,
but cannot create it itself.



b-tu

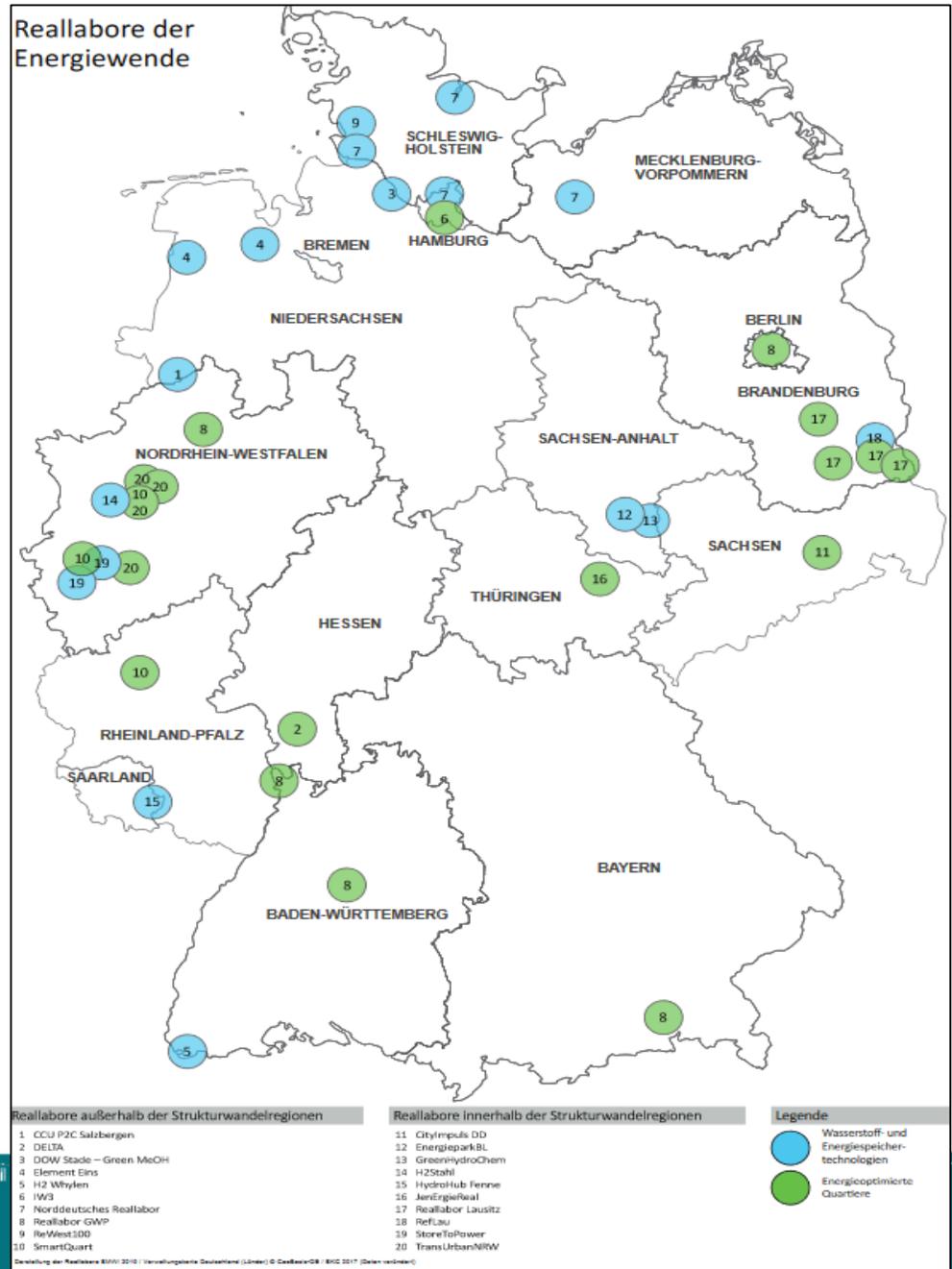
Brandenburg
University of Technology
Cottbus - Senftenberg

LEAG

BASF
We create chemistry

BOMBARDIER

Vestas



The German government supports 20 "Real Laboratories" with annual 100 million euros.

An additional € 200 million is available for "Real Laboratories" in regions with structural change.

With the "Real Laboratories" of the energy system transformation, sustainable energy technologies will be tested under real conditions and on an industrial scale. Central topic in the ideas competition is low-CO2 hydrogen.

Thank you very much for your attention!

Dr. Ralf Bartels
Industriegewerkschaft Bergbau, Chemie, Energie

Dr. Klaus-Peter Heinrich
Ministerium für Wirtschaft und Energie des Landes Brandenburg



**FRAMEWORK AGREEMENT FOR A JUST TRANSITION IN
COAL MINING AND THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT OF
MINING REGIONS FOR THE PERIOD 2019/2027
THE SPANISH CASE**

Platform for Coal Regions in Transition

October 16th 2019

Brussels

CHRONOLOGY

- ▶ **This is the sixth agreement** 1990-1993 and 1994-1997, plus 1998-2005, 2006-2012, 2013-2018 and **the current 2019-2027** date coinciding with the completion of Decision 787.

- ▶ All the agreements have been approved, with mandatory reports and the support of:
 - ❖ State Attorney's Office.
 - ❖ Comptroller of the Ministry.
 - ❖ In this case, Ministry of Ecological Transition, Ministry of Labor, Ministry of Industry, Ministry of Finance, etc.
 - ❖ In addition, to be admitted and approved by the European Commission.

Framework Agreement for a Just Transition of Coal Mining and Sustainable Development of Mining Regions for the Period 2019-2027.

Agreement signed on October 24th 2018 between Ministries of Ecological Transition and Labour, Trade Unions and Employers.

It responds to European Council Decision 2010/787/EU, which **obliges the closure of coal mines**.

Fund of **250 million euros** (five years) to support business initiatives and development of mining regions.

In addition, **specific shock plan to each region** that includes:

- Restoring plan for mining exploitations:
- Developing plan for renewable energies and energy efficiency;
- Possibility for local or regional administrations to sign just transition contracts with the Government.

CJ contracts: they will mobilize funds to create and fix jobs and promote tax incentives, among other measures.

SCOPES

The temporal scope of the Agreement includes the adoption of exceptional measures for its implementation during the period 2019-2027, depending on each budget lines and their features, corresponds a period of validity different within this temporal frame:

- ▶ **Exceptional measures for companies: 2019/2025.**
- ▶ **Reactivation measures for minery regions: 2019- 2027.**

Territorial scope is composed by Autonomies of Aragón, Principado de Asturias, Castilla y León and territory of Puertollano.

Related to personal and company scope, measures for workers and companies which had received aids to the production will be implemented, unless agreements for the workers from contracting and subcontracting companies.

DEVELOPMENT AGREEMENT 1

1. **Plan Social:**

- ❖ Preretiements, bayouts, zero counter.
- ❖ Job exchange.
- ❖ Employment agency.
- ❖ Surplus relocations.
- ❖ Training Plan.

2. **Mine rehabilitation and restoring.**

3. **Reactivation:**

- ❖ Business projects.
- ❖ Infrastructures

Go on 

DEVELOPMENT AGREEMENT 2

4. **There** is also an **URGENT ACTION PLAN FOR MINERY REGIONS:**

1. **To agree** with Autonomies, Local Entities and social agents.
2. **The Urgent Plan will promote an alternative economy in the areas** y will favour the economical impulse, aimed mainly to the creation and mantainance of employment there.
3. **The Urgent Plan will propose the following actions:**
 - a) **Plan to Restore exploitations in minery regions 2018-2023.**
 - b) **Plan to Develop Renewable Energies and Energy Efficiency 2018-2023.**
 - c) **Realizing Contracts of Just Transition for Regions affected by the closure of Mines aimed to create and fix employment at medium and long term.**



Go on

DEVELOPMENT AGREEMENT 3

Related to the **elaboration of Fair Transition Contracts for Regions Affected by the closure of the Mines** should be commented that:

- ▶ They may contemplate energy policy tools for the implementation of business initiatives of an energy nature in the area, and the holding of specific renewable auctions for these territories may be used.
- ▶ The just transition strategy stems from this agreement between unions, employers and the government.
- ▶ The recovery and valorization of the mining industrial heritage will be promoted as a source of generation of employment and resources.
- ▶ Contracts for Just Transition.
- ▶ Country Team Creation.



La repercusión internacional de la reconversión española

El "Financial Times" pone el Plan de la Minería como modelo para el resto del mundo

El prestigioso diario económico elogia la reducción de emisiones, las prejubilaciones de los mineros y las inversiones para las Cuencas

Mieres / Langreo,
 A. VELASCO
 El prestigioso diario económico "Financial Times" ha puesto al nuevo marco español de Actuación para la Minería del Carbón y las Comarcas Mineras 2019-2027, más conocido como el Plan de la Minería, como ejemplo para el resto de países del mundo en cuanto a la reducción de emisiones de carbono y a las posibles salidas para los trabajadores y soluciones para las comarcas afectadas.

Lo ha hecho en un editorial referido al cambio climático y a la moratoria que muchos países están siguiendo respecto al acuerdo sobre el Cambio Climático alcanzado en París para llegar a las cero emisiones en el año 2030. España acordó con la UE el cierre de minas el 31 de diciembre de 2018. En Asturias, salvo el pozo Nicolás que abastece a la térmica de La Pereda, ambas instalaciones propiedad de Hunosa, el resto de explotaciones públicas y la mayoría de las privadas han cerrado.

En el artículo del diario económico se señala que "los gobiernos deben dar un paso adelante para cumplir los objetivos marcados en París de cara a los próximos años. Esto quiere decir que deben negociar con empresas y trabajadores respecto a los costes". A continuación, agrega el prestigioso diario, que "el programa español para cerrar (la minería) del carbón, que incluye la retrada temprana (prejubilaciones) de los mineros y pagos (subvenciones) a las regiones dependientes de la industria del carbón, ejemplifica un modelo para una llamada "transición justa", la cual reparte los costes limpiamente".

Respecto a este artículo, el responsable estatal de Minería de UGT-FICA, Víctor Fernández, señala que "nosotros lo que pensamos es que se está centrando todo en la disminución de las emisiones de dióxido de carbono, cuando lo que habría que hacer es poner el foco en todos los gases de efecto invernadero". Pero por otra parte, agrega que "lo que nosotros hicimos, y fuimos los primeros, es firmar un acuerdo que puede servir



El pozo Nicolás de Hunosa, en Mieres, el único que mantiene actividad. | Silveira

Sus opiniones

01 **El clima.** "Los deben dar un paso adelante para cumplir los objetivos marcados en París sobre el cambio climático"

02 **Los costes.** "Los gobiernos deben negociar con las empresas y los trabajadores respecto a los costes e las medidas"

03 **España.** "El programa español ejemplifica un modelo para una llamada transición justa, la cual reparte los costes"

de base a los demás y que ya se está mirando en países como Irlanda o Australia".

Fernández apuntó que "en ningún sitio vemos que los acuerdos estén ya firmados, y lo que los países van a intentar es una moratoria que les lleve primero hasta el año 2030 y luego al 2050". "Pero cuando nosotros decíamos que podíamos ir al 2030 por garantía de suministro no se nos hizo caso, mientras que el resto de estados parece que sí que pueden hacerlo", critica el sindicalista respecto a la premura con la que el Gobierno español apostó por un cierre masivo de minas.

Fernández agregó que "nosotros asumimos que el carbón no tenía forma de seguir: la mayoría de empresas estaban en fase concursal, y desde 2012 se nos hicieron las cosas muy cuesta arriba".

Por ello, defiende, "hicimos un plan para tratar de dar salida a los mineros, a los excedentes y a hora lo que hay que hacer es reindustrializar los territorios". Y en esa

parte es donde responsabiliza al Gobierno regional, al central y a Europa, "que deben ser los que piloten esta reindustrialización de las Cuencas".

El responsable sindical agregó que "no hay ningún país que se haya puesto a nuestro nivel, y debemos estar satisfechos con lo que hemos podido hacer y firmar, y también de que se nos ponga como ejemplo". Para el líder de Minería de UGT-FICA, "es cierto que hay países con mucha más dependencia del carbón de la que tenía España, pero aún así todos deben cumplir".

Y finalizó: "Lo principal es que se reindustrialicen las Cuencas, porque tal y como publicaba LA NUEVA ESPAÑA hace unos días, se están llenando las comarcas mineras de gerifaltes mientras se cierran colegios, y eso es que no se está creando empleo efectivo, por lo que instamos a que se ponga en marcha con efecto inmediato la reindustrialización de los territorios".

La aplicación del Acuerdo de París generaría 200.000 empleos en España

Bruselas / Mieres
 El informe anual de la Comisión Europea sobre empleo y asuntos sociales que acaba de ver la luz afirma que la aplicación de todas las medidas necesarias para cumplir con el Acuerdo de París generaría unos 200.000 empleos adicionales en España para 2030 y 1,2 millones en el conjunto de la Unión Europea. El trabajo, publicado el jueves, también resalta que el PIB del bloque comunitario se expandiría un 0,5% gracias a estas acciones al final de la próxima década.

La generación de empleo y riqueza son dos de las principales conclusiones del estudio anual sobre empleo y asuntos sociales del Ejecutivo comunitario, que en la versión de este año incluye un capítulo dedicado al impacto que tendría el conjunto de medidas encaminadas a garantizar la transición hacia una economía libre de emisiones de carbono.

El documento señala, más en concreto, que "las proyecciones sobre el impacto de una aplicación total del Acuerdo de París muestran que la transición hacia una economía baja en carbono podría elevar el PIB europeo un 1,1% adicional y el empleo un 0,5% en comparación con un escenario sin políticas de acción climática". Estos incrementos se traducirían, siempre según el citado trabajo, en la creación de 1,2 millones de empleos adicionales en toda la Unión Europea que se añadirían a los 12 millones de nuevos puestos de trabajo que se estiman hasta el final de la próxima década. España sería el segundo país más beneficiado por esta transición en términos de empleo porque sería



Klaus-Dieter Borchardt
Deputy Director General, DG ENER

Only including workers and trade unions in the discussions on transition can we talk about a clean and just transition.



Platform for Coal Regions in Transition
Building capacity for a just transition

Only by including workers and unions in transition decisions can we speak of a clean and just transition.

"Sustainable development is only possible with the active participation of the world of work. Governments, employers and workers are not passive spectators, but agents of change capable of developing new forms of work that safeguard the environment (...), eradicate poverty and promote social justice by fostering sustainable enterprises and creating decent work for all.

OIT Guidelines for a Just Transition

To end, I would like to value the work done by the Unions, the employers and the Government of Spain, without any of these parties we wouldn't have been able to negotiate and sign the Agreement.

Now the future is develop and comply with what has been agreed.

THANK YOU

Victor Fernández Vázquez

Secretary for Minery Sector UGT FICA

Jesús Crespo Torres

Responsable de Minería y Energía CC.OO. Industria

RÉGIONS CHARBONNIÈRES EN TRANSITION

ET

SORTIE DES CENTRALES AU CHARBON EN FRANCE



► Contexte français-1

- Conformément aux engagements de campagne du président de la République, confirmés à l'occasion de la présentation du Plan climat de juillet 2017 et du discours de présentation de la Stratégie française pour l'énergie et le climat de novembre 2018, le Gouvernement a décidé de **mettre fin à la production d'électricité issue du charbon sur le sol français, d'ici 2022(fin du mandat présidentiel.....)**.
- Cette décision est motivée par un impératif climatique et par la volonté de s'engager vers un modèle de production énergétique décarboné et durable.
- L'enjeu est de faire disparaître environ 10 millions de tonnes de CO2 par an soit les émissions annuelles de 4 millions de voitures.

SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE ET MOTIVATIONS GOUVERNEMENTALES

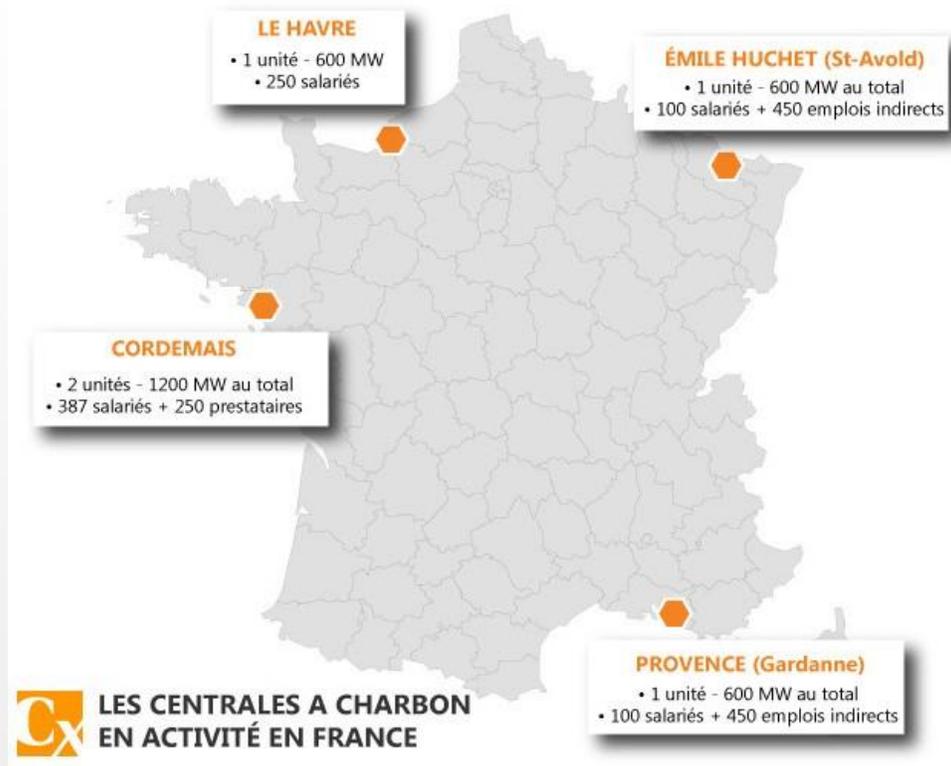
► Contexte français-2

- ❑ une mission interministérielle “charbon” avait été diligentée par le Gouvernement pour évaluer les impacts socio-économiques de la fermeture prématurée des centrales au charbon et proposer des contrats de transition écologique aux territoires concernés,
- Les partenaires sociaux avaient été auditionnés par celle-ci pour avoir leurs points de vue, mais n’ont plus été associés lors de la poursuite des discussions entre le gouvernement, les entreprises concernées (EDF et GAZELENERGIE –ex *UNIPER*) par la mise en place des contrats de transition Ecologique
- ❑ contrairement à ce qui s’est passé en Allemagne, **les conclusions de cette mission n’ont jamais été rendues publiques**, malgré les demandes des représentants des fédérations syndicales et de divers parlementaires, y compris de la majorité présidentielle.

“ Nous restons interrogatifs sur les réelles motivations de sa non-publication, et ce qui pouvait être gênant en cas de publication “.

SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE ET MOTIVATIONS GOUVERNEMENTALES

► Contexte français-3

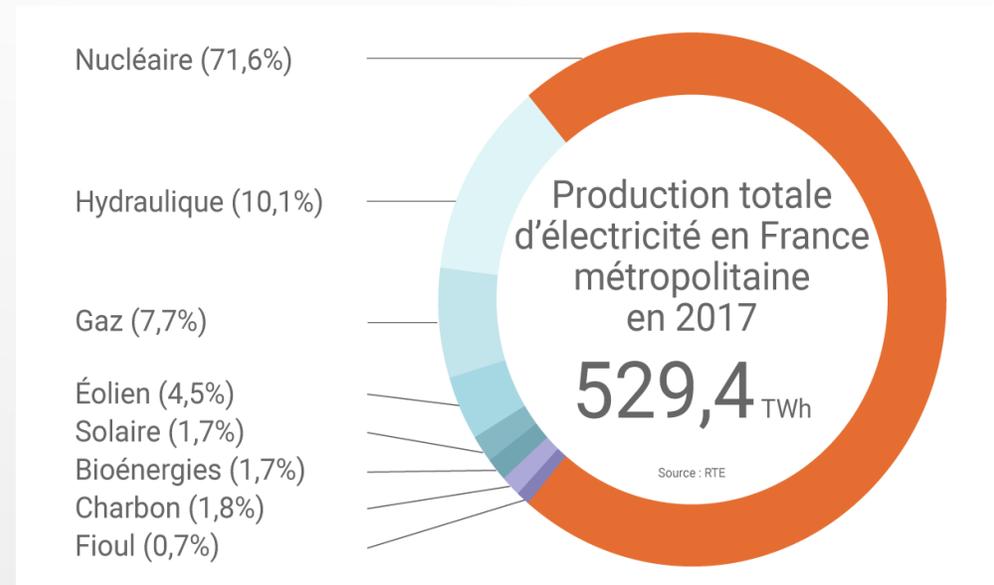
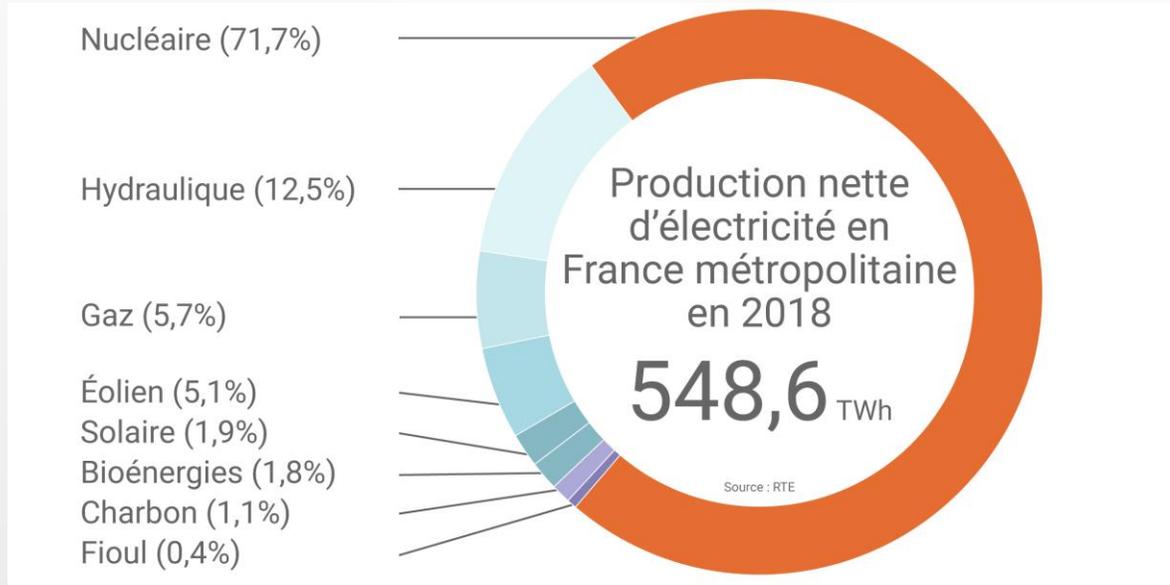


> **3000 MW** DE PUISSANCE INSTALLÉE SUR **QUATRE SITES** ET CINQ TRANCHES DE 600 MW CHACUNE

> **850 SALARIÉS** DES ENTREPRISES CONCERNÉS (EDF + GAZELENERGIE – EX UNIPER ET **1 400 EMPLOIS INDIRECTS**

SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE ET IMPLANTATIONS –SALARIÉS CONCERNÉS

► Contexte français-4



SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE ET PRODUCTION ELECTRIQUE

Contexte français-5

Les émissions globales de CO2 en France

Les émissions de CO2 en France en 2016 : 316 millions de tonnes

Les émissions de CO2 en France en 2015 : 309,7 Mt

Les émissions de CO2 en France en 2014 : 304,2 Mt

Les émissions de CO2 en France en 2013 : 337,3 Mt

Les émissions de CO2 en France en 2012 : 336,4 Mt

Les émissions de CO2 en France en 2011 : 335,8 Mt

Les émissions de CO2 en France en 2010 : 360,8 Mt

Les émissions de CO2 en France en 2009 : 355,9 Mt

Les émissions de CO2 en France en 2008 : 370,1 Mt

Les émissions de CO2 en France en 2007 : 369,6 Mt

Les émissions de CO2 en France en 2006 : 378,8 Mt

SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE ET ÉMISSIONS DE CO2 EN FRANCE

Contexte français-6

Emissions de CO ₂ hors autoconsommation (millions de tonnes)	2018	2017
Charbon	5.6	9.5
Fioul	1.1	1.4
turbines à combustion	0.1	0.1
cogénérations	0	0
autres*	1	1.5
Gaz	12	15.6
turbines à combustion	0	0.2
cycles combinés gaz	5.5	8.4
cogénérations	5.5	7
autres*	1	0
Total	18.7	26.6

SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE ET ÉMISSIONS DE CO₂ EN FRANCE

Contribution à la production d'électricité et aux émissions du secteur des moyens de production d'électricité à partir de combustibles fossiles

Combustible	Part dans la production d'électricité	Part dans les émissions du secteur de la production électrique
Charbon	1,8%	35%
Fioul	0,7%	4,7%
Gaz	7,7%	55%

(Sources : RTE, bilan électrique 2017)

SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE ET ÉMISSIONS DE CO2 EN FRANCE

Contexte français-8

Production d'électricité et émissions de CO₂

En conclusion:

- ❑ La majorité de l'électricité produite en France émanant de l'industrie nucléaire, la quantité d'émissions de gaz à effet de serre dans l'environnement est minime.
- ❑ L'impact de la France sur l'environnement en matière d'émissions de gaz à effet de serre est faible,

Motiver la fermeture prématurée des centrales en France, par un impératif climatique et par la volonté de s'engager vers un modèle de production énergétique décarboné et durable, ne relève que de l'idéologie écologique et doit être considéré comme un déni de réalité.

SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE ET ÉMISSIONS DE CO₂

Contexte français-9

- ▶ Les quelques chiffres présentés démontrent les « incidences marginales sur le climat », qui est la motivation principale du Gouvernement pour justifier la fermeture des centrales au charbon uniquement !
- ▶ Expression de notre incompréhension « que pour atteindre les objectifs climatiques du gouvernement français, **“seul le charbon pour la production d’électricité était dans les cibles gouvernementaux”**»;
- ▶ Celui-ci ne représente que le tiers des consommations totales de charbon en France (les autres secteurs étant notamment la métallurgie et les cimenteries),

SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE ET ÉMISSIONS DE CO2 EN FRANCE

► Contexte français- 10

► **Quelques arguments syndicaux évoqués en plus des impacts sociaux lors de l'audition par la mission charbon**

► Une des raisons principales de notre opposition à ces fermetures prématurées est les **risques sur notre sécurité d'approvisionnement en électricité** pour **gérer les périodes de pointe**, et celles pour **compenser les intermittences liées aux énergies renouvelables**.

► Pour garantir cette sécurité d'approvisionnement, il **faut maintenir des outils mobilisables et pilotables**, tout en **préservant des prix de l'électricité compétitifs** pour les **usagers domestiques et industriels, grâce à notre mix énergétique actuel**.

► Sans oublier que la solidarité des pays voisins a un prix « que devra payer les citoyens français sur sa facture d'électricité »

► Rappel que l'importation d'électricité provenant de l'Allemagne était « plus carbonée que la nôtre », et que le citoyen français payait sur sa facture « le droit à polluer en Allemagne, car le prix de l'électricité achetée aura intégré le prix du CO2 à payer par les producteurs allemands.

SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE ET POSITIONS SYNDICALES

SORTIE DES CENTRALES DE CHARBON EN FRANCE

La fermeture des centrales à charbon est inscrite dans la loi « Climat –Energie » actuellement en discussion dans les instances parlementaires françaises (Assemblée nationale et Sénat)

Les objectifs du projet de loi :

- engager et de mettre en oeuvre cette transformation profonde.
 - renforcer nos objectifs énergétiques et climatiques et leur cohérence
 - fixer l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050.
 - Cet objectif, plus ambitieux que le « facteur 4 » aujourd'hui présent dans la loi, sera atteint par une division des émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à 6 par rapport à 1990.
 - renforcer aussi les puits de carbone.
-
- ❑ Atteindre cet objectif nécessite de renforcer les efforts du Gouvernement sur la baisse de l'utilisation des énergies fossiles.
 - ❑ Les mesures qui seront prises dans le cadre de la PPE et de la SNBC, essentiellement dans les secteurs du bâtiment et des transports, en lien avec le projet de loi d'orientation des mobilités, permettront de réduire nos consommations d'énergies fossiles de 40 % d'ici 2030, au lieu de 30 % visés jusqu'ici.
 - ❑ **L'arrêt des centrales à charbon d'ici 2022** et le plan de conversion des chaudières au fioul et au gaz lancé début 2019 constituent deux exemples d'action résolue du Gouvernement pour se détourner des énergies fossiles.

La loi prévoit actuellement:-1

- ❑ Il est **proposé de porter le délai pour réduire la production électrique nucléaire à 2035**, ce qui correspond à la fermeture de 14 réacteurs sur la période, dont 2 à 4 d'ici 2028, en plus de ceux de Fessenheim.
 - ❑ **L'objectif initial de réduire à 50 % la part de nucléaire à l'horizon 2025**, aurait nécessité de **construire de nouvelles centrales thermiques au gaz, en contradiction avec les objectifs climatiques du Gouvernement français**.
- ❑ **Renforcer la gouvernance de la politique climatique par la création d'un haut conseil pour le climat**, indépendant, doté de moyens spécifiques et rattaché au Premier ministre, pour renforcer la gouvernance de l'État sur les sujets climatiques.
Composé de scientifiques et d'experts, il devra:
 - évaluer si le Schéma National Bas Carbone de la France est suffisant,
 - alerter si elle n'est pas mise en œuvre ou si les décisions qui sont prises par l'État ne sont pas cohérentes avec les objectifs que la France s'est fixée,
 - et recommander des actions pour redresser la trajectoire.
 - également s'assurer que les politiques sectorielles et le financement sont cohérents avec les objectifs et que le SNBC se décline dans les territoires.

La loi prévoit actuellement:-2

3. Arrêter la production d'électricité à partir de charbon

- Afin de garantir l'arrêt de la production d'électricité à partir de charbon, comme le Président de la République s'y est engagé, le projet de loi permettra de plafonner la durée de fonctionnement des centrales à charbon à compter du 1er janvier 2022, à un niveau qui conduira à l'arrêt de leur exploitation, sauf si elles étaient strictement nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement.
- **Un accompagnement spécifique sera mis en place pour les salariés des électriciens et de leurs sous-traitants dont l'emploi serait supprimé, auquel les organisations seront associés.**

La loi prévoit actuellement:-3

4. Accélérer et accompagner la transition énergétique

- Le projet de loi comporte enfin diverses dispositions pour accélérer ou accompagner la transition énergétique :
 - consolidation du dispositif d'évaluation environnementale, afin d'accélérer les différentes phases des procédures, applicables notamment aux projets éoliens, tout en maintenant un haut niveau d'exigence sur l'évaluation des incidences sur l'environnement des projets ;
 - renforcement des dispositifs de lutte contre la fraude aux certificats d'économie d'énergie en accélérant les procédures de contrôle et en facilitant les échanges entre les différents services de l'État, afin de conserver l'efficacité de ce dispositif qui permet de diriger d'importants moyens financiers vers des opérations de réduction de nos consommations d'énergie ;
 - transposition des textes européens du paquet « Une énergie propre pour tous les Européens ».

Le projet de loi habilite le Gouvernement à transposer l'ensemble des textes européens de ce paquet, dont les objectifs sont cohérents avec notre politique énergétique ;
 - dispositions relatives au fonctionnement et aux compétences de la commission de régulation de l'énergie.
 - Le projet de loi comporte des dispositions visant à consolider juridiquement le fonctionnement de la commission de régulation de l'énergie et à lui permettre de recourir à la transaction pour traiter les suites du contentieux de masse portant sur la contribution au service public de l'électricité ;
 - enfin, le projet de loi apporte une correction au fonctionnement du dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire.

Mise en œuvre de la fermeture prochaine des tranches à charbon et construction de projets de territoire visant à accompagner tous les acteurs concernés-1.

L'article 3 du projet de loi énergie-climat, examiné en séance publique à l'Assemblée nationale, adopté le jeudi 27 juin 2019:

- **d'une part, stipule un dispositif réglementaire conduisant à la fermeture des 4 dernières centrales à charbon de France métropolitaine d'ici à 2022, en plafonnant le niveau d'émissions et donc la durée de fonctionnement des centrales à charbon, applicable, à compter du 1^{er} janvier 2022, aux installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles situées sur le territoire métropolitain continental et émettant plus de 0,55 tonne d'équivalent dioxyde de carbone par mégawattheure »,**

Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre des installations existantes, il est nécessaire d'élargir le champ d'application de l'article L. 311-5-3 du code de l'énergie aux installations existantes.

Mise en œuvre de la fermeture prochaine des tranches à charbon et construction de projets de territoire visant à accompagner tous les acteurs concernés-2.

L'article 3 du projet de loi énergie-climat, examiné en séance publique à l'Assemblée nationale, adopté le jeudi 27 juin 2019:

- d'autre part, elle permet la mise en place d'un **dispositif d'accompagnement social dédié**, en plus des projets de territoire initiés par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour **l'ensemble des salariés et territoires concernés par la mise à l'arrêt de ces sites**.
- ❑ **Ces mesures d'accompagnement seront élaborées en concertation étroite avec les partenaires de la branche professionnelle, au terme d'un dialogue social.**

Mobilisation et coordination des acteurs concernés par la fermeture des centrales au charbon

« Il est essentiel que tout le monde se mette autour de la table pour engager ce travail de transformation du territoire. L'État est pleinement mobilisé pour appuyer cette démarche, puisqu'un **délégué interministériel vient d'être nommé pour y contribuer, en étroite coordination avec le Préfet.** » tenait à souligner François de Rugy, l'ancien ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie .

❑ **Nomination de M.COSTE David au poste de Délégué interministériel pour la fermeture des centrales au charbon**

- ❑ Dans le prolongement de sa mission sur Fessenheim, le Gouvernement l'a nommé en février pour accompagner la mise en oeuvre de l'arrêt des centrales à charbon d'ici 2022 :
 - en appui des Préfets et des acteurs de chacun des territoires, pour coconstruire une stratégie d'avenir (projets de territoire)
 - avec dimension interministérielle, notamment pour favoriser l'installation de projets d'investissements concrets
 - en étroite interaction avec les exploitants des centrales
 - et dans le dialogue social, notamment pour l'élaboration des mesures d'accompagnement spécifique des salariés, sans se substituer à la responsabilité des employeurs et de la branche professionnelle (cf article 3 de la loi Energie Climat).

Bref une mission d'accompagnement, de facilitateur, de mise en synergie, mais aussi d'aiguillon et d'alerte vis-à-vis du Gouvernement afin que l'objectif general soit tenu mais aussi les résultats construits et atteints, pour les salariés et les territoires concernés

Exemple de dialogue social dans le cadre du pacte de territoire concernant le secteur de la centrale de St-Avoid en Moselle-1

- Afin d'accompagner au mieux la mise en œuvre de la fermeture prochaine de la tranche à charbon de la centrale de Saint-Avoid et la construction d'un projet de territoire en Moselle, un comité de pilotage a été installé le 4 février dernier sous la présidence de la préfecture de Moselle **associant toutes les parties prenantes.**

- **Les collectivités locales** : les présidents des quatre établissements publics de coopération intercommunale et les **maires concernés**, des **représentants du département et de la région**
 - Les **parlementaires**
 - Les **représentants du secteur économique et acteurs du développement économique** : GAZELENERGIE (ex UNIPER), les **chambres consulaires**, **Chemesis**, les **branches professionnelles**, Grand E-Nov, la Banque des Territoires
 - **Les organisations syndicales**
 - **Les associations de défense de l'environnement**
 - **Les services et agences de l'État**

Exemple de dialogue social dans le cadre du pacte de territoire concernant le secteur de la centrale de St-Avoid en Moselle-2

- Après une discussion sur les enjeux du territoire, des projets et initiatives ont été présentés, tant par les élus que par des opérateurs économiques (Total Développement Régional et UNIPER, aujourd'hui GAZELENERGIE notamment).
- Un échange avec l'ensemble des participants a permis de commencer à identifier des pistes de travail.
- Celles-ci seront approfondies au cours des prochains mois, afin d'élaborer, d'ici début 2020, avec l'ensemble des parties concernées, un projet stratégique permettant d'accompagner le territoire et d'anticiper sur les conséquences de l'arrêt de la tranche à charbon, dans ses différentes composantes.
- Plusieurs groupes de travail partenariaux ont été installés sur les thématiques identifiées, et en particulier sur : le développement économique et l'emploi, les enjeux environnementaux (eau, tourisme vert...), les mobilités et ainsi que la transition énergétique et l'innovation.

Quelles mesures spécifiques envisagées-1 ?

- Ces fermetures impliquent un traitement social adapté de la situation des salariés susceptibles de perdre leur emploi dans ce contexte, particulièrement les salariés travaillant sur les installations visées.
- Le cadre légal des plans de sauvegarde de l'emploi qui pourrait, faute de solutions de reclassement adéquates, constituer un outil de gestion de cette situation prévoit des délais d'information-consultation, dit préfix, limitant la procédure à quatre mois maximum.
- Toutefois ce délai légal a pour objet d'éviter les actions dilatoires susceptibles de ralentir la mise en oeuvre d'une restructuration.
- L'objectif de fermeture des centrales à charbon devant être conduit tout en permettant aux salariés concernés de bénéficier du meilleur accompagnement possible dans la perspective de retrouver un emploi durable, les négociations seront susceptibles d'être prolongées, en conformité avec le cadre légal prévu par le code du travail, de manière à répondre au mieux à cet objectif, ce que le délai prévu par la loi ne devrait pas garantir

Quelles mesures spécifiques envisagées-2 ?

- Le projet de loi habilite à cet effet le gouvernement à légiférer par ordonnance pour définir les modalités spécifiques d'accompagnement des salariés , en complément des dispositifs existants déjà dans le code du travail, notamment dans le cadre de la formation.
- Il est ainsi envisagé de financer à ce titre et à destination des salariés des centrales à charbon :
 - un abondement complémentaire au congé de reclassement afin de porter l'allocation de reclassement au-delà du plancher de 65% fixé par le code du travail,
 - des primes de reclassement rapide ou des compléments temporaires de rémunération dans le cas d'un retour à l'emploi sur un emploi moins bien rémunéré que l'emploi initial,
 - des aides à la mobilité géographique et à la formation ainsi que des cellules de reclassement favorisant un retour rapide çà l'emploi.

Par ailleurs, pourra être financée, **à destination des salariés des entreprises sous-traitantes des centrales**, une cellule de reclassement par anticipation sur le modèle de ce qui a été mis en place pour les sous-traitants de la centrale de Fessenheim, permettant de les accompagner, de manière anticipée, dans la construction de leur projet professionnel.

- ❑ Les dispositions envisagées et d'autres propositions syndicales feront l'objet de concertation avec les parties prenantes (entreprises, syndicats et ministères concernés).

Mesurer le chemin parcouru dans le cadre du dialogue social

>> En 2017 >> Audition des acteurs concernés par la fermeture des centrales au charbon, et notamment les fédérations syndicales dans le cadre des auditions par la mission interministérielle appelée « mission charbon », sans retour sur la prise en compte des positions défendues.

>> Tentative de mise en place de Contrat de Transition Ecologique dans les régions concernées en lien avec les acteurs politiques et services de l'Etat, sans concertation des organisations syndicales locales

>> Echanges de points de vue sur la sécurité d'approvisionnement en électricité entre les fédérations syndicales nationales et régionales avec le RTE , gestionnaire du réseau électrique français

>> Mesures spécifiques pour les salariés, au-delà des mesures conventionnelles, inscrites dans la Loi « Climat-Energie » et transcrites dans des ordonnances après discussions avec le délégué interministériel, les ministères concernés et les services de l'Etat

MERCI POUR VOTRE ATTENTION